

POLITIQUE

Gestion durable de l'eau potable

Avril 2025



**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**UNIR NOS FORCES
VERS L'EXCELLENCE
POUR LE BIEN-ÊTRE
DES GENS D'ICI**

HUMANISME

ENGAGEMENT

TRANSPARENCE

COLLABORATION

Gestion durable de l'eau potable	
Destinataires : Tout le personnel, main d'œuvre indépendante, les médecins, dentistes, pharmaciens, usagers, visiteurs et bénévoles	
Direction responsable de l'application :	Direction des services techniques Direction de santé publique
Recommandée par la direction	Février 2025
Recommandée par le comité de coordination clinique opérationnel	5 mars 2025
Recommandée par le comité de direction	2 avril 2025
Adoptée par la présidente-directrice générale	11 avril 2025
Date d'entrée en vigueur	11 avril 2025
Historique des révisions	Modifiée le xx-mois-xx par (instance)/précisions/autres Révisée le xx-mois-xx par (instance)/précisions/autres
Mots-clés	Eau potable
Ce document est accessible :	
<input checked="" type="checkbox"/> Intranet <input type="checkbox"/> Site Internet - www.cisss-at.gouv.qc.ca <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	

Rédaction : Éric Beauseigle/Chantal Polard	Mise en page : Carolle Lévesque, adjointe de direction
---	---

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue s'est doté de valeurs organisationnelles et d'orientations stratégiques afin de guider ses actions. Cette politique répond au cadre décisionnel relevant de ces principes.

CADRE DÉCISIONNEL	
<p><u>Agrément</u></p> <input type="checkbox"/> Accent sur la population <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Milieu de travail <input type="checkbox"/> Services centrés sur le client <input type="checkbox"/> Continuité des services <input type="checkbox"/> Efficacité <input type="checkbox"/> Efficience	<p><u>Consultations</u></p> <input type="checkbox"/> CCCO <input type="checkbox"/> Conseil d'administration <input type="checkbox"/> CECMDP <input type="checkbox"/> DRMG <input type="checkbox"/> CRSP <input type="checkbox"/> CIIA <input type="checkbox"/> CECII <input type="checkbox"/> CM <input type="checkbox"/> Comité bioéthique / éthique <input type="checkbox"/> CUCI <input type="checkbox"/> Comités de gestion des risques <input type="checkbox"/> Comités de prévention et contrôle des infections <input type="checkbox"/> Comité consultatif au PDG <input type="checkbox"/> Comité de vigilance et de la qualité <input type="checkbox"/> Fondations hospitalières <input type="checkbox"/> Partenaires locaux <input type="checkbox"/> Comité de direction <input type="checkbox"/> Comité ad hoc <input type="checkbox"/> (Autre, préciser)
<p><u>Lois et règlements</u></p> <input type="checkbox"/> LSSSS <input type="checkbox"/> Loi 20 <input type="checkbox"/> LSJPA <input type="checkbox"/> Loi 10 <input type="checkbox"/> LPJ <input checked="" type="checkbox"/> (Autre, préciser)	<p><u>Autres / commentaires / précisions</u></p> Loi sur le développement durable Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable 2018-2030

Note : Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte	1
2.	Champs d'application.....	1
3.	Principes directeurs	1
4.	But de la politique	2
5.	Définitions	2
	5.1. Eau potable	2
	5.2. Consommation responsable	2
	5.3. Équipement performant	2
6.	Partage des responsabilités.....	3
	6.1. Comité de direction.....	3
	6.2. Direction des services techniques et logistique	3
	6.3. Direction de santé publique	3
	6.4. Comité de développement durable	3
	6.5. Ensemble des directions, gestionnaires et chefs des départements médicaux	4
	6.6. Personnel, main d'œuvre indépendante, médecins, dentistes, pharmaciens et étudiants.....	4
	6.7. Usagers, visiteurs et bénévoles	4
7.	Bibliographie / références	4

1. CONTEXTE

Essentielle à la vie, l'eau est également à la base de diverses activités humaines de nature domestique, économique ou récréative. Bien que présente en abondance et de grande qualité, notamment en Abitibi-Témiscamingue, l'eau n'est pas inaltérable sur le plan quantitatif ou qualitatif.

Cette ressource renouvelable voit son usage s'accroître continuellement, créant une pression sur les activités socio-économiques telles que la production industrielle, l'agriculture, l'énergie, les activités récréatives ou l'alimentation en eau potable. Ceci sans compter les effets des changements climatiques qui peuvent ajouter des incertitudes quant à la durabilité de l'utilisation de la ressource.

Bien au fait de cette réalité, et en lien avec la démarche en développement durable qu'il poursuit, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue s'engage donc à :

- Intégrer dans ses opérations et sa gestion, l'application des principes de développement durable en général, et notamment en rapport à l'eau potable.
- Réduire, lorsque possible, l'impact de ses activités sur les ressources en eau potable.
- Sensibiliser ses parties prenantes à adopter des comportements de consommation responsable de l'eau potable.

2. CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique, inscrite dans la démarche de développement durable du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, s'applique à toutes les ressources qui contribuent à la réalisation de la mission de l'organisation : le conseil d'administration, toutes les directions, toutes les installations et tout le personnel, ainsi qu'aux médecins, étudiants et bénévoles, ainsi qu'aux consultants, professionnels, fournisseurs, usagers et visiteurs.

La Direction des services techniques (DST), supportée par la Direction de santé publique (DSPu), est responsable de l'application de cette politique qui tient compte des indicateurs de suivi, de gestion et de reddition de compte (GESTRED) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

3. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique s'appuie sur les principes directeurs de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, en particulier sur les orientations no 1, no 5 et no 6, et de son plan national. Elle est conforme avec les principes intégrés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q. chapitre D-8.1.1).

- L'eau est un élément essentiel à la vie et primordial pour le développement social et économique du Québec de même que pour le maintien des écosystèmes.
- La protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau requièrent un engagement collectif.
- L'eau en tant que ressource doit être gérée de manière durable et intégrée dans un souci d'efficacité, d'équité et de transparence.

4. BUT DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour but d'encadrer la gestion de l'eau potable au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et d'orienter l'organisation vers l'adoption de bonnes pratiques, aux fins de cohérence et conformité à sa démarche de développement durable. Ces objectifs concernent particulièrement :

- Une consommation responsable de l'eau potable
- L'acquisition de connaissance et l'ouverture à l'innovation
- Le maintien d'une eau de qualité
- La sensibilisation des parties prenantes

5. DÉFINITIONS

5.1. Eau potable

L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. Elle peut être distribuée sous forme d'eau en bouteille (eau minérale ou eau de source, eau plate ou eau gazeuse), d'eau courante (eau du robinet) ou encore dans les citernes pour un usage industriel.

5.2. Consommation responsable

La consommation responsable de l'eau consiste à utiliser cette ressource de manière à minimiser son gaspillage et à préserver sa qualité. Elle se traduit par les actions suivantes :

- Réduction de la consommation
- Réutilisation de la ressource
- Préservation de la qualité

5.3. Équipement performant

Il existe plusieurs équipements et technologies performantes pour la gestion de l'eau, que ce soit au niveau de la distribution, de l'analyse de qualité ou de la récupération. Des dispositifs anti-refoulement, des compteurs d'eau, des systèmes de filtration, des techniques d'épuration en sont des exemples.

6. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

6.1. Comité de direction

- Adopte la politique sur la gestion durable de l'eau.
- Approuve les actions proposées par la DST dans son plan d'économie d'eau potable et les promouvoir.
- Tient compte des principes de gestion durable de l'eau lors de prises de décisions relatives aux grandes orientations de l'établissement, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

6.2. Direction des services techniques

- De concert avec la DSPu, s'engager envers la démarche de gestion durable de l'eau.
- Désigne un responsable pour la mise en œuvre des actions liées à la gestion de l'eau potable.
- Participe activement à la préparation du plan d'action en gestion de l'eau et y propose des indicateurs de résultats permettant le suivi de leur progression.
- Prépare un plan d'économie d'eau potable.
- Surveille et entretient les réseaux internes de distribution d'eau et intervient rapidement en cas de bris ou de fuite.
- Documente la gestion de l'eau potable et répertorie toutes les informations pertinentes à son suivi.
- S'assure de l'efficacité des équipements, en voyant à leur installation, leur entretien régulier et leur utilisation optimale en vue d'éviter la contamination de l'eau et son gaspillage.

6.3. Direction de santé publique

- Soutient et assiste la DST dans son engagement envers sa démarche de gestion durable de l'eau.
- Analyse et documente les risques liés à la contamination de l'eau et émet des recommandations.
- Mène des enquêtes en cas de maladies hydriques liées au réseau de distribution d'eau de notre établissement.

6.4. Comité de développement durable

- Soutient les actions mises de l'avant par la DST.
- Sensibilise et informe les parties prenantes à la consommation responsable de l'eau potable.

- Par le biais de sa répondante, accompagne la DST pour la documentation et la conservation d'informations pertinentes à la gestion de l'eau potable.
- Informe toutes les parties prenantes des actions menées et des résultats obtenus.

6.5. Ensemble des directions, gestionnaires et chefs des départements médicaux

- Applique la politique et prend connaissance des actions du plan d'action.
- Soutient et collabore avec la DST et le Comité de développement durable.
- Encourage les équipes à adopter des pratiques de consommation responsable de l'eau potable en vue d'atteindre les cibles proposées dans le plan d'action.
- Prend en considération les principes de gestion durable de l'eau dans les prises de décision relative à la gestion des opérations et prestation de services.

6.6. Personnel, main d'œuvre indépendante, médecins, dentistes, pharmaciens et étudiants

- Prend connaissance de la politique de gestion de l'eau potable et du plan d'action.
- Adopte des comportements responsables et cohérents aux objectifs énoncés.

6.7. Usagers, visiteurs et bénévoles

- Adopte des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

7. BIBLIOGRAPHIE / RÉFÉRENCES

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/plan-national-eau.pdf>

L'eau potable : sa définition, ses origines, ses critères de potabilité et ses traitements | Centre d'information sur l'eau



**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 